

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

D'ASSAINISSEMENT Partie à remplir par le demandeur Je soussigné (e)

Mademoiselle, Madame, Monsieur	Demeurant à :		
Nom	n°:		
Prénom	rue:		
Tel:			
Fax:	Code postal :		
E-mail:	Ville:		
J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne l'autorisation de faire raccorder au réseau public de collecte des eaux usées ma propriété :			
Nº Rue			
N°RueCommune			
Commune			
Si construction neuve, n° de Permis de Construire			
Date d'obtention de l'arrêté du Permis de construire			
Date a obtainion as I arrest au I orimb as cons			
A, le			
			Signature du demandeur
	<u></u>		
Partie à remplir par l'ARC			
Acceptation de la demande OUI			
•			
NON			
Commentaires			
A Compiègne, le			
A complegue, le			
Signature et Cachet			

<u>Partie à remplir par l'exploitant (et à remettre au demandeur)</u>

EXPLOITANT : SUEZ Eau France – VÉOLIA	
Présence d'une boite de branchement : Oui / Non	
Date de rendez-vous pour le positionnement de la boîte :	
Positionnement de la boîte de branchement fait avec le par	ticulier :
A, le	
Signature du demandeur	Signature de l'Exploitant

Dans tous les cas:

Le demandeur doit retourner à l'ARC, une demande de raccordement dûment remplie. L'ARC valide ou non cette demande.

L'ARC transmet la demande à l'exploitant du réseau la commune concernée, qui prendra contact avec le demandeur, afin de déterminer l'emplacement de la boîte de branchement à mettre en place.

Enfin, le demandeur peut faire établir un devis par une ou plusieurs des entreprises de la liste cidessous.

L'entreprise n'obtiendra pas d'autorisation de travailler sur le domaine public sans présentation de ce document.

Dans le cas où la boîte de branchement doit être créée :

Le demandeur doit obligatoirement choisir une entreprise parmi celle de la liste ci-jointe.

Les autres entreprises n'étant pas agréées, elles ne pourront pas intervenir sur le domaine public. Si toutefois une entreprise autre que celles de la liste jointe, réalisait des travaux de création de branchement sur le domaine public, elle serait poursuivie, ainsi que la personne lui ayant passé commande.

Le choix d'une entreprise pour les travaux en domaine public, n'engage en rien le demandeur pour les travaux en domaine privé. Il reste libre du choix de l'entreprise pour les travaux en domaine privé.

Ces travaux devront toutefois faire l'objet d'un contrôle de conformité gratuit et obligatoire réalisé par l'exploitant du réseau assainissement.

Dans le cas où la boîte de branchement est existante :

Le demandeur fait appel à l'entreprise de son choix pour la réalisation des travaux, en domaine privé, pour le raccordement de l'habitation vers la boîte de branchement.

Ces travaux devront toutefois faire l'objet d'un contrôle de conformité gratuit et obligatoire réalisé par l'exploitant du réseau d'assainissement.



BARRIQUAND

Route de Choisy-au-Bac BP 10439 60200 COMPIEGNE

laure.poussard@vinci-construction.fr mickael.leclercq@vinci-construction.fr

Tél: 03.44.38.48.52 Fax: 03.44.40.19.43

CAGNA

ZAC de Mercières – ZONE 3 60202 COMPIEGNE Cedex

Tél: 03.44.09.61.10 Fax: 03.44.09.61.29

SOCIÉTÉ COMPIEGNOISE DE TRAVAUX INDUSTRIE

6, rue du Pont des Rets 60750 CHOISY-AU-BAC Tél : 03.44.40.46.97

Fax: 03.44.85.22.21

PTP

976, rue du Président Roosevelt 60750 CHOISY-AU-BAC

Tél : 03.44.85.16.59 Fax : 03.44.85.96.78

TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS PRIVES

2, rue Marcel Rinn 60350 BERNEUIL SUR AISNE

Tél: 03.44.85.00.36